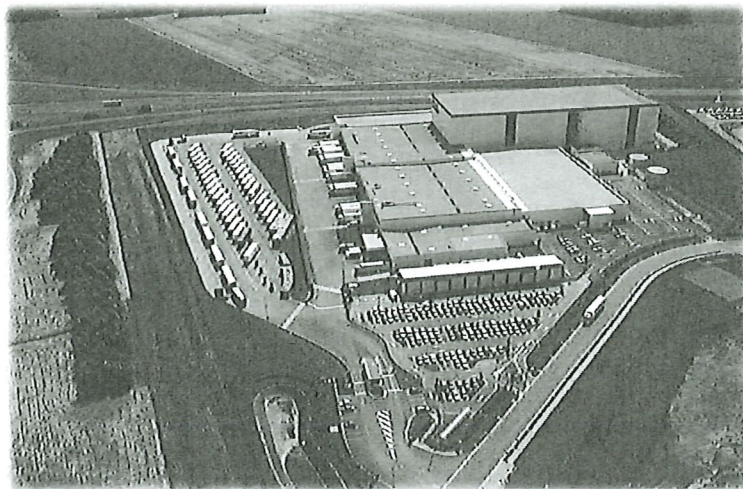


PROTCOLE DE SECURITE



*Zone d'Activité de l'Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES*

☎ 03.86.88.51.00


☎ 03.86.88.51.37



sept. 2021

AL FD

N6 ES

	Document	13/09/2021
	Protocole de sécurité	SE DC-13-D

Références réglementaires : Articles R 4515.1 à R 4515.11 du Code du Travail, du 1^{er} mai 2008 / Décret 2008-244 du 7 mars 2008.

Ce document a pour but de donner les consignes à respecter pour assurer la sécurité des personnes et des biens, sur le site de E.L.E./S.T.E., lors des opérations de (dé)chargement.

L'entreprise signataire du présent protocole s'engage à informer les membres de son personnel et sous-traitants, amenés à se rendre sur le site, de l'ensemble des règles et consignes de sécurité définies.

E.L.E./S.T.E. se réserve la possibilité d'interdire l'entrée d'un véhicule ou d'interrompre les opérations, si les mesures à prendre en application du protocole ne sont pas respectées.

<input checked="" type="checkbox"/> 1 ENTREPRISES (à compléter)		
	Entreprise d'accueil	Entreprise de Transport
Raison sociale	Eurial Logistique Est / Société des Transports Eurial	Tps DUCAITI V
Adresse	Z.A. de l'Aire de Villeroy 89150 FOUCHERES	71 route d'Anglemmeau 33450 Izon
Téléphone Télécopie	03 86 88 51 00 / 03 86 88 51 22 03 86 88 51 37	056439494 056439499-
Responsables	M. GRANDJEAN-Directeur E.L.E. E. SIMIONI - Directeur S.T.E.	M ^r DUCAITI V PDG. M ^r Lepas - Responsable exploit

<input checked="" type="checkbox"/> 2 HORAIRES D'OUVERTURE DES DIFFERENTS SERVICES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception : du lundi 6h au dimanche 06h ▪ Expédition : du lundi au vendredi, de 7h à 01h le samedi, de 7h à 22h ▪ Emballages Vides : du lundi au vendredi, de 5h30 à 21h30 le samedi de 6h à 14h ▪ Exploitation Transport : du lundi au vendredi, de 7h à 02h le samedi, de 7h à 22h ▪ Station carburant : en journée, du lundi au vendredi, en concertation avec le Resp. Parc



<input checked="" type="checkbox"/> 3 OBJET DE L'INTERVENTION (à compléter)
<p><u>Nature de l'intervention</u> :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> chargement <input checked="" type="checkbox"/> réalisé par l'entreprise d'accueil <input checked="" type="checkbox"/> déchargement <input checked="" type="checkbox"/> réalisé par l'entreprise d'accueil (sauf cas particuliers) </p> <p><u>Conditions particulières</u> :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Présenter une remorque frigorifique à température (entre 0 et +6°C), pour l'heure de mise à quai. <input checked="" type="checkbox"/> Présenter une remorque dans un état sanitaire conforme : être propre et exempt de toute autre marchandise non alimentaire ou à forte odeur. <input type="checkbox"/> Dépotage effectué par le conducteur/livreur. <input type="checkbox"/> </p>

AC

FD

NG ES



Marchandise/produit transporté(e) :

- Alimentaire
- Emballage
- Matière dangereuse (préciser) : Fuel - GNR - AdBlue - Autre
- Autres : (préciser).....

Précautions particulières :

- Maintenir une température entre 0 et +6°C durant toute la durée du transport
-

Conditionnement de la marchandise :

- Vrac
- Palette
- Bidon / fût
- Container
- Citerne
- Autres : (préciser).....

Précautions particulières :

- Marchandise conditionnée sur palette 80x120cm
-

4 | VEHICULE ET MATERIEL DE MANUTENTION (à compléter)

Le transporteur déclare disposer de véhicules adaptés à la réalisation des prestations de transport, dans les conditions satisfaisantes de sécurité pour ses propres salariés et ceux du site de E.L.E./S.T.E.

Type de véhicule	Caractéristique du véhicule	Equipement du véhicule
<input type="checkbox"/> Véhicule léger	<input checked="" type="checkbox"/> Frigorifique	<input type="checkbox"/> Appareil de levage
<input type="checkbox"/> PL isolé	<input type="checkbox"/> Bâché	<input type="checkbox"/> Groupe frigorifique
<input checked="" type="checkbox"/> PL articulé	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Hayon
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Citerne	<input type="checkbox"/> Bras de manutention
<input type="checkbox"/> Autres.....	<input type="checkbox"/> Autres.....	<input type="checkbox"/> Autres.....
.....

5 | MATERIEL MIS A DISPOSITION PAR ENTREPRISE ACCUEIL

L'utilisation des appareils de levage et des chariots de manutention est interdite, sauf accord précis, et sous réserve de posséder au minimum une autorisation de conduite.

Autorisation donnée par l'entreprise d'accueil : OUI (préciser) - NON

- Quai
- Double fourches
- Transpalette électrique gerbeur
- Transpalette accompagnant
- Transpalette autoporté gerbeur
- Frontal thermique

6 | ACCES AU SITE

A leur arrivée, les conducteurs doivent se présenter au Poste de Garde pour se faire enregistrer. Ils sont ensuite dirigés selon le motif de leur venue.

AL FD

Seul le parking PL permet le stationnement des véhicules (cabine face au bâtiment) ; aucune coupure n'est autorisée sur le site sauf autorisation au-préalable. Les conducteurs autorisés à décrocher doivent stationner leur tracteur en marche arrière, sur l'aire de stationnement tracteurs.

Cas de transport alimentaire frigorifique : à l'arrivée sur le site, les conducteurs sont tenus de présenter un véhicule conforme au transport sous température dirigée positive (entre 0 et +6°C). La consigne du groupe frigorifique doit être préalablement réglée entre +2 et +3°C.

La remorque doit être dans un état sanitaire conforme : être propre et exempt de toute autre marchandise non alimentaire ou à forte odeur.

En cas de non respect (forte odeur, poussière, nuisibles, moisissures,...) la remorque se verra refusée ; aucune remorque ne pourra être nettoyée sur le site.

7 | OPERATIONS DE (DE)CHARGEMENT

MISE A QUAI :

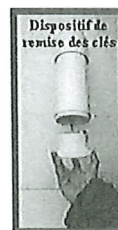


L'attribution des portes de quai est du ressort exclusif de l'Exploitation/Réception ; un quai ne doit pas être occupé de sa propre initiative.

Une fois à quai, le conducteur doit déposer sa clé de tracteur dans le dispositif spécifique ; elle sera accrochée sur la porte de quai durant les opérations de (dé)chargement puis restituée par ce même dispositif.



MISE A QUAI
=
REMISE DE CLE



Pour toute livraison, il est impératif de se présenter au bureau du service concerné avec les documents de transport.

Une fois à quai, il est interdit de se mettre en repos journalier.

La restitution d'emballages vides doit être réalisée avant toute opération de chargement.

PENDANT (DE)CHARGEMENT :



Une fois le véhicule à quai, les opérations de (dé)chargement débutent ; le conducteur est tenu d'y assister.

Le conducteur doit lui-même manipuler les barres (ou grilles) de séparation des palettes, ainsi que sa paroi, en cas de transport bi-température.

Durant les opérations de (dé)chargement, le feu bicolore extérieur est ROUGE ; la remorque ne doit pas quitter le quai.

Les opérations de décrochage / raccrochage de la semi-remorque sont strictement INTERDITES tant que le feu bicolore est ROUGE.

Attention : L'entrepôt est maintenu sous température dirigée ; merci de limiter l'ouverture des portes qui donnent sur l'extérieur.

FIN (DE)CHARGEMENT :



La fin du (dé)chargement est marquée par le passage au VERT du feu bicolore. Les conducteurs ne peuvent donc quitter le quai que lorsque ce dernier est VERT.









La partie administrative (remorque retirée du quai, au préalable) se fait au bureau du service concerné.

8| OPERATIONS DE DEPOTAGE A LA STATION (à compléter)

Nom du produit :

Présence de matière dangereuse : OUI - NON

N° ONU :

Caractéristiques du produit	<input type="checkbox"/> Explosif		<input type="checkbox"/> Corrosif	
	<input type="checkbox"/> Inflammable		<input type="checkbox"/> Dangereux pour l'envi.	
	<input type="checkbox"/> Comburant		<input type="checkbox"/> CMR*	
	<input type="checkbox"/> Toxique		<input type="checkbox"/> Dangereux pour la santé	

*CMR : Cancérogène Mutagène, Reprotoxique

Lors de ces opérations spécifiques, les mesures à prendre sont les suivantes :

Obligations

- Le conducteur doit se faire indiquer les bouches de dépotage correspondant au produit.
- Le conducteur doit vérifier que la/les cuve(s) peuvent recevoir la totalité de la livraison sans risque de débordement.
- Le conducteur doit porter tous les équipements de protection individuels ; ils doivent résister aux produits chimiques.
- Le conducteur doit signaler au réceptionnaire toute situation anormale ou dysfonctionnement.
- Le conducteur doit positionner correctement le véhicule pour faciliter l'évacuation en cas d'urgence.
- Le conducteur doit serrer le frein de stationnement, et fermer les vitres/toit ouvrant de la cabine.
- Le conducteur doit arrêter le moteur, sauf en cas de dépotage autorisé par pompe entraînée par le moteur.
- Le conducteur doit si nécessaire, actionner le coupe-batterie.
- Le conducteur doit exercer seul toutes les opérations.
- Le conducteur doit brancher le câble de mise à terre.
- Le conducteur doit ouvrir/fermer les clapets de fond.
- Le conducteur doit raccorder le flexible sur la citerne du camion et au stockage client.
- Le conducteur doit se tenir à proximité immédiate du véhicule pour surveiller l'opération.
- Le conducteur doit laisser le lieu de dépotage dans l'état où il l'a trouvé.
- Le conducteur s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

AL FD

MG ES

Interdictions

- Le conducteur ne doit pas fumer.
- Le conducteur ne doit pas utiliser de téléphone portable.
- Le conducteur ne doit pas se laisser distraire.
- Le conducteur ne doit pas procéder, sur le véhicule, à toute opération de nettoyage ou de réparation.
- Le conducteur ne doit pas laisser traîner : papiers, chiffons, détritrus divers.
- Le conducteur ne doit pas dépoter par temps d'orage.
- Le conducteur ne doit pas manœuvrer le véhicule pendant le dépotage d'une citerne.



E.L.E./S.T.E. se réserve la possibilité d'interdire l'entrée des véhicules ou d'interrompre les opérations, si les mesures à prendre en application du protocole ne sont pas respectées.

9| ENLEVEMENT DE MATIERES DANGEREUSES (à compléter)

L'entreprise de transport, représentée par, s'engage à l'application de la législation transport routier de matières dangereuses.

Notamment : l'affichage du code de danger et son numéro d'identification, les documents de transport, les consignes écrites, le certificat de formation du conducteur, l'équipement du véhicule et son agrément.

Le transporteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur, mais aussi à maintenir aux normes son matériel.

Le conducteur devra s'assurer de la mise en sécurité de son véhicule (frein de parking, moteur coupé, ...) avant de s'en éloigner.

10| SORTIE DU SITE

La sortie du site est enregistrée par le Poste de Garde ; il est impératif de bien marquer l'arrêt devant la barrière. **La barrière est refermée après chaque véhicule.**

La température doit être maintenue **entre 0 et +6°C** durant toute la durée du transport.

La sûreté des véhicules de transport doit être maintenue de manière appropriée durant toute la durée du transport, jusqu'à la destination finale.

11| MESURES DE PREVENTION

Le transporteur doit respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur et doit s'assurer que ses conducteurs répondent à toutes les obligations professionnelles (formation, permis de conduire,...) et respecter les règles d'hygiène et de sécurité tant sur le site de E.L.E./S.T.E. que sur les sites des destinataires.

Représentants de la société Eural auprès des sites destinataires, les conducteurs devront être de tenue et d'aspect irréprochables.

Consignes de sécurité générales

- Respecter les règles de sécurité du site et le plan de circulation
- Interdiction formelle de fumer dès l'entrée sur le site (sauf abris spécifiques)
- Interdiction de consommer de l'alcool, des drogues et de manger (barbecue) sur le site
- Toute personne autre que le conducteur, et animaux, doivent rester dans la cabine du véhicule mais se faire connaître au Poste de Garde
- Prêter attention aux piétons et engins (chariot, véhicule,...) circulants sur le site ; piétons, chariots et véhicules légers sont prioritaires
- Ne pas encombrer les voies/allées de circulation, portes et accès aux moyens de lutte incendie
- Utiliser le klaxon qu'en cas d'urgence ou de danger immédiat

Equipements de protection individuelle

- Le port des chaussures de sécurité est obligatoire
- Le port du gilet réfléchissant est obligatoire

Circulation dans l'enceinte du site

- La vitesse sur le site est limitée à 20km/h
- Le sens de circulation doit être respecté
- Respecter la signalisation notamment les panneaux stop et les zones piétonnes
- Chaque arrivée fait l'objet d'une présentation du conducteur au Poste de Garde ; la sortie est également enregistrée
- Le stationnement des véhicules doit se faire sur le parking poids lourds, cabine face au bâtiment

Circulation dans le bâtiment – l'entrepôt

- Respecter les allées piétonnes
- L'usage des appareils de levage et des chariots de manutention est formellement interdit, sauf accord précis d'un membre de l'encadrement, et sous réserve de posséder une autorisation de conduire
- Il est interdit de circuler hors de la zone de (dé)chargement. Seuls les accès aux quais, à la salle de pause et au bloc sanitaire sont autorisés.
- Pour entrer/sortir du bâtiment, il est interdit d'empreinter les sorties de secours et les quais ; utiliser les portes prévues à cet effet !

Chargement & Déchargement

- Les opérations de (dé)chargement sont effectuées à quai, par l'arrière du véhicule
- Si une personne guide le conducteur, elle doit impérativement se trouver devant le véhicule
- Ouvrir/fermer les portes des remorques à **proximité immédiate des quais**
- Régler la hauteur de la remorque en fonction du quai
- Mise à quai = frein de parc
- Arrêter les moteurs une fois à quai
- S'assurer que le départ du quai peut se faire en toute sécurité ; respecter les feux bicolores
- Quitter le quai prudemment

☒ 12| LOCAUX MIS A DISPOSITION DES CONDUCTEURS

Un bloc sanitaire comprenant douches et toilettes, ainsi qu'une salle de repos sont mis à disposition des conducteurs. Ces locaux, situés au premier étage, tour A, doivent être respectés et maintenus en bon état.

☒ 13| DEGRADATIONS

Toute personne provoquant une dégradation matérielle se verra opposée une demande d'indemnité.

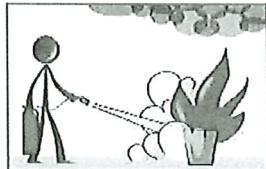
☒ 14| CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT SUR SITE

Dans tous les cas (incendie ou accident), il est impératif d'avertir son interlocuteur sur le site.

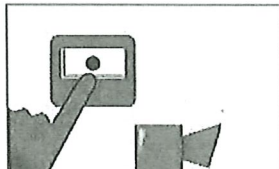
▪ Incendie sur le site

Consignes préventives d'évacuation

DES LA DECOUVERTE D'UN FOYER



1/ S'il s'agit d'un début d'incendie, et que vous êtes EPI*, attaquez le feu sans prendre de risques.

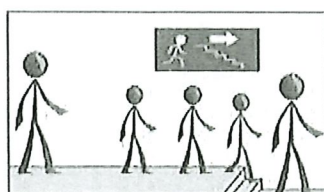


2/ Sinon, actionnez la commande d'alarme. Commencez à évacuer.

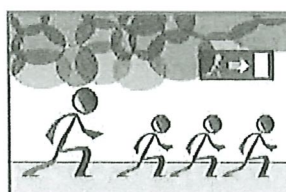
DES L'AUDITION DE L'ALARME A INCENDIE



1/ A l'audition du signal sonore, sortez rapidement sans précipitation.



2/ Evacuez, en suivant le sens des flèches. Ne revenez jamais sur vos pas.




3/ Dans la fumée, baissez-vous : l'air frais et la visibilité sont près du sol.



4/ Rassemblez-vous au point de rassemblement, pour faire l'appel. Attendez l'accord de la Direction pour quitter le point de rassemblement et retourner à son poste.

* EPI = Equipier de Première Intervention

A l'audition de l'alarme incendie ou sur demande du personnel de l'établissement, les conducteurs doivent obligatoirement quitter leur véhicule, et se rendre au point de rassemblement :  (face à la tour B – cf. Annexe 4| Plan de circulation du site).



Document	13/09/2021
Protocole de sécurité	SE DC-13-D



▪ **Accident sur le site**

E.L.E./S.T.E. met à disposition des conducteurs, si besoin : une équipe de S.S.T., un local infirmerie, une trousse de secours et/ou armoires à pharmacie, et deux défibrillateurs.

1- Protéger	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecarter les dangers potentiels : couper les énergies, arrêter les équipements,... ▪ Protéger la victime en la mettant en situation de sécurité.
2- Alerter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerter son interlocuteur sur le site ou toute personne sur site. ▪ Attendre le/les Sauveteurs Secouristes du Travail (S.S.T.)

NUMEROS D'URGENCE	
Fonction	Téléphone*
Ambulances – SAMU	15
Sapeurs Pompiers	18
Appel d'urgence Européen	112
Centre hospitalier Sens	03 86 86 15 15
Poste de Garde	03 86 88 51 01

*Composer le « 0 » pour obtenir une ligne extérieure depuis un poste de l'entreprise d'accueil

<input checked="" type="checkbox"/> DISPOSITIONS GENERALES (à compléter)			
Entreprise d'accueil – E.L.E. / S.T.E.		Entreprise extérieur	
Responsable (Nom, Prénom) (Qualité)	Marc GRANDJEAN Directeur Eurial Logistique Est	Responsable (Nom, Prénom) (Qualité)	<i>Lepas Alexandre</i> <i>responsable exploitation</i>
<p>Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurants dans les documents joints. Ce protocole sera reconduit sauf en cas de modification significative de l'un de ses éléments.</p> <p>Sans retour du présent protocole de sécurité, il sera considéré que l'entreprise extérieure en a eu connaissance.</p> <p>Un exemplaire papier est disponible en salle de repos conducteurs – premier étage, tour A, et au Poste de Garde.</p>			
Fait à	Fouchères	Fait à	<i>Izen</i>
Le	22 novembre 2021	Le	<i>13/10/2022</i>
Signature		Signature	

AL FD

« La sécurité, c'est l'affaire de tous ! »

**☒ ANNEXE 1 | LES BONNES PRATIQUES DU TRANSPORT DE MARCHANDISE ALIMENTAIRE**

L'hygiène est indispensable pour préserver la santé publique et pour conserver toutes les qualités des aliments. Elle doit être appliquée tout au long de la filière agroalimentaire.

Afin de conserver toutes les denrées dans de bonnes conditions microbiologiques, producteurs, transformateurs et distributeurs sont appelés à respecter la chaîne du froid, c'est-à-dire qu'ils sont responsables de la qualité exigée par le consommateur.

La qualité de service attendue d'un transporteur implique en particulier :

- ☒ de présenter une **remorque/une caisse agréé conforme** : le transporteur doit être capable de fournir l'attestation de conformité technique (attestation ATP) apportant la preuve de son aptitude à maîtriser la conformité des engins destinés au transport de denrées alimentaires.
- ☒ de présenter une **remorque/une caisse entretenue et propre** (sans odeurs ni débris) et plus généralement du matériel roulant : le transporteur doit être capable de fournir l'intégralité des opérations de maintenance, ainsi que celles de nettoyage.
 - Un déchargement/chargement peut se voir refusé si cette condition n'est pas remplie.
- ☒ de **refroidir la caisse isotherme (entre 0 et +6°C)** avant tout chargement et d'y **maintenir la température** tout au long du transport.
- ☒ de surveiller le **bon fonctionnement du dispositif de production du froid** dès lors que les denrées y ont été chargées. Elle est facilitée par :
 - La possibilité, pour le conducteur, de lire directement la température grâce à un thermomètre visible à l'extérieur ;
 - L'emploi de dispositifs d'alarme sonores et visuels déclenchés par un franchissement de seuil.
- ☒ de contrôler la **qualité du chargement**.

En cas d'incident :

Lorsqu'un incident quelconque entraîne une anomalie réelle ou supposée dans le respect de la chaîne du froid, le conducteur doit :

- ☒ prendre immédiatement contact avec son responsable afin de signaler et décrire l'incident ; ce dernier devra, selon la gravité, avertir la Société S.T.E.
Astreinte S.T.E. : +33 (0)3 86 88 51 41
- ☒ imprimer et décrire la courbe de température.
- ☒ recevoir des instructions : une modification d'itinéraire, de destination, ou encore de priorité au déchargement pourra être demandée.
- ☒ s'abstenir de l'ouverture des portes.

L'analyse de l'incident doit se poursuivre par la recherche des causes pouvant entraîner, selon le cas :

- ☒ le contrôle, le réglage, la réparation du matériel ;
- ☒ la modification d'opérations ou de procédures ;
- ☒ la formation du personnel.



Document

13/09/2021

Protocole de sécurité

SE DC-13-D

ANNEXE 2 | PROTOCOLE DE DECROCHAGE D'UNE SEMI-REMORQUE

Dans certains cas, il sera proposé aux conducteurs de décrocher leur semi-remorque, sur le parc ; quelques consignes doivent être scrupuleusement respectées.

Un accord écrit doit avoir été donné et signé entre le Donneur d'ordres et la Société de Transport.

Décrochage, les consignes générales :

- la consigne du groupe frigorifique doit être réglée entre +2,0°C et +3,0°C.
- le stationnement des tracteurs doit se faire exclusivement sur les places dédiées à cet effet.
- l'autonomie du groupe frigorifique doit être assurée.
- l'attelage d'une semi-remorque dételée ne peut être réalisé à quai.
- l'attelage d'une semi-remorque d'un transporteur autre est interdite.

Décrochage, en attente de chargement :

- faire vider les palettes vides, au Service Emballages Vides.
- lors du dételage de la semi-remorque sur la zone de dépose, les barres de maintien doivent être préalablement retirées.
- en période estivale, du 01 mai au 01 octobre, les portes de la semi-remorque doivent être fermées et le groupe frigorifique en fonctionnement (consigne entre +2,0°C et +3,0°C).

Décrochage, en attente de déchargement :

- les documents de transport doivent être déposés au Service Réception.

AL FD

« La sécurité, c'est l'affaire de tous ! »

MG ES



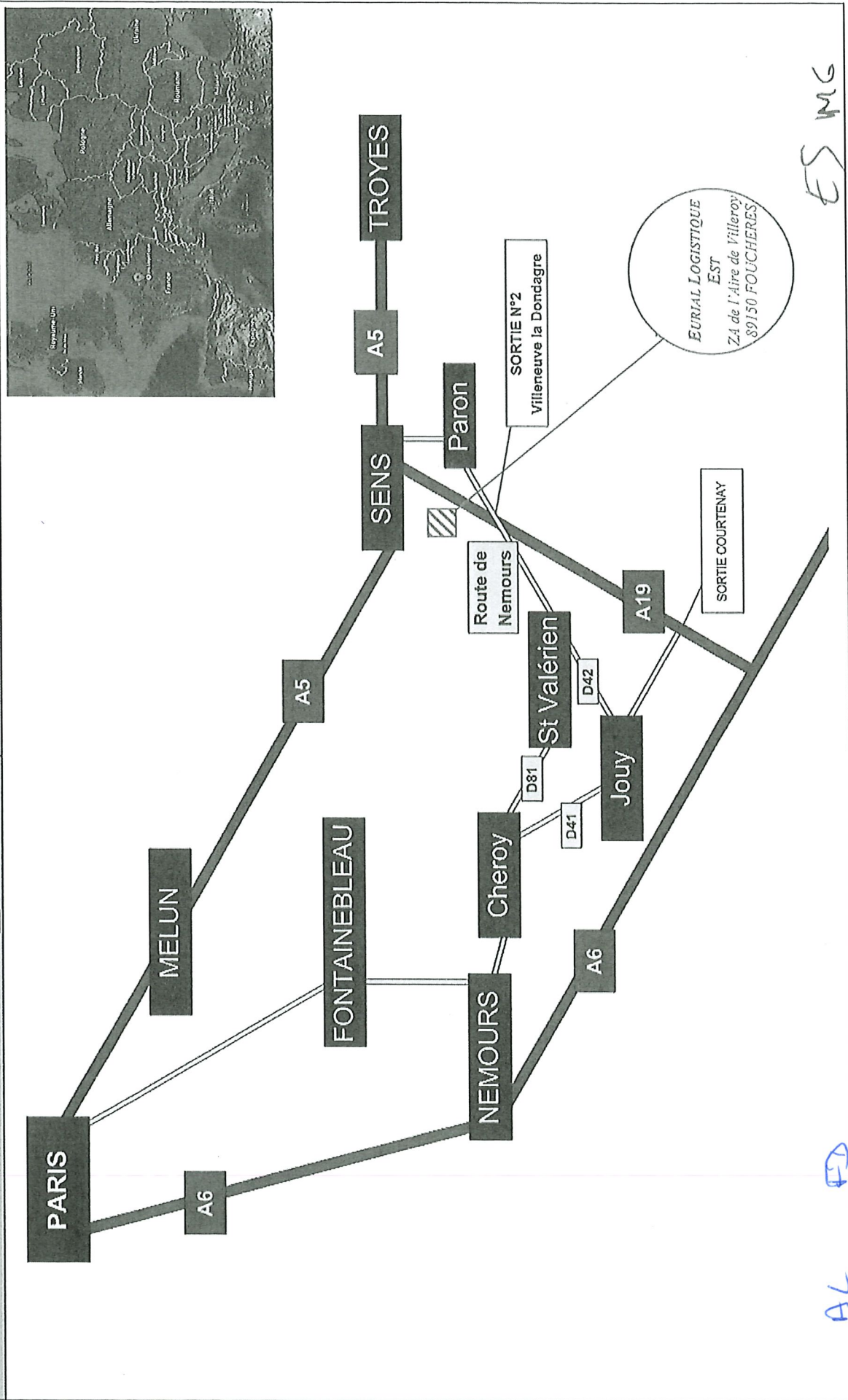
Document

13/09/2021

Protocole de sécurité

SE DC-13-D

ANNEXE 3 | PLAN DE SITUATION



ES MG

AL FD

« La sécurité, c'est l'affaire de tous ! »



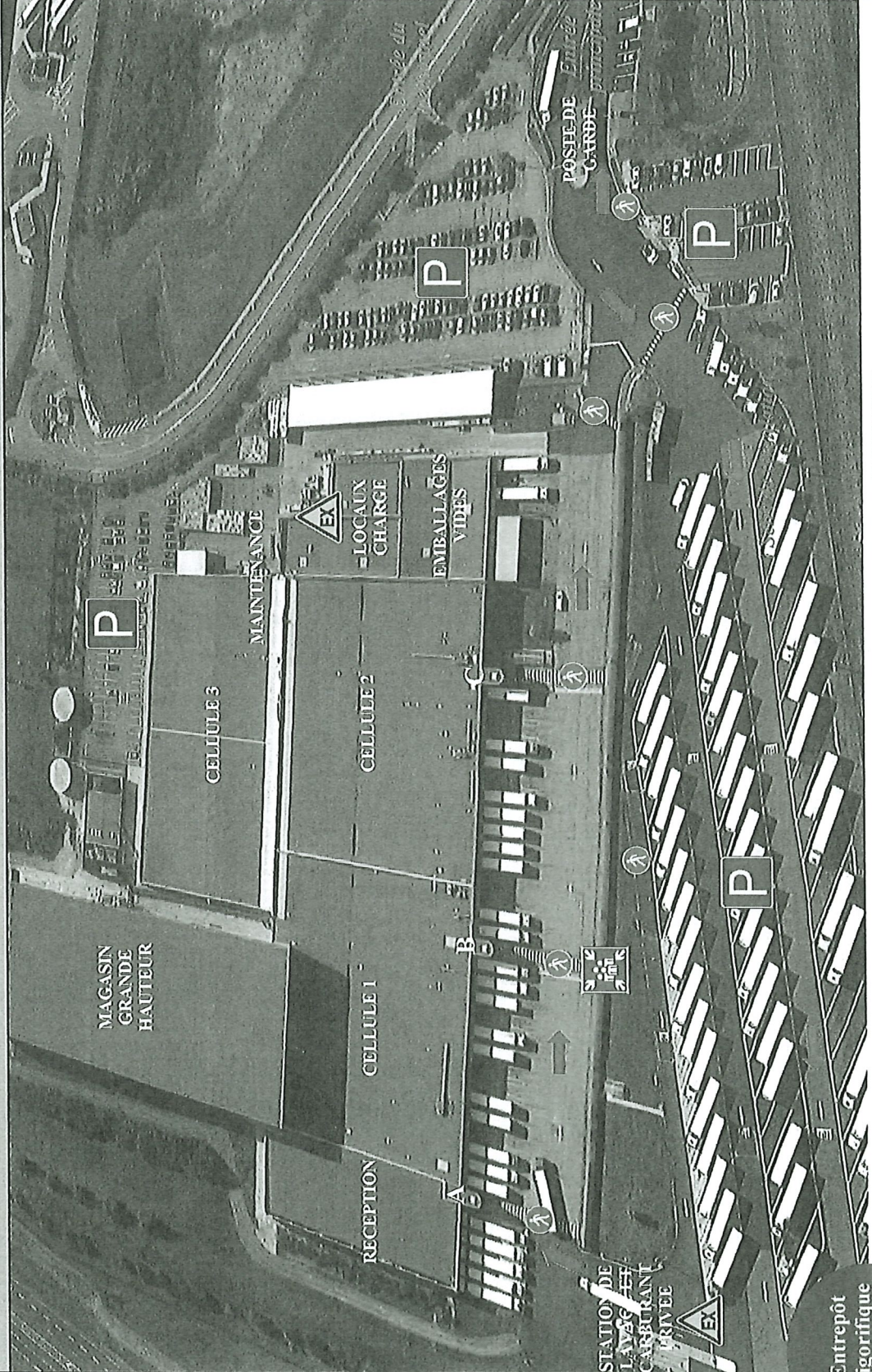
Document

13/09/2021

Protocole de sécurité

SE DC-13-D

☒ ANNEXE 4 | PLAN DE CIRCULATION DU SITE



Vitesse limitée à 20km/h



Respect de la signalisation



Port de chaussures de sécurité obligatoire



Port du gilet obligatoire



Risque de circulation



Respect des zones piétonnes



Interdiction de fumer

Entrepôt frigorifique 0 à +6°C

ZA de l'Aire de Villeroy - 89150 FOUCHERES
☎ 03 86 88 51 00

AL

PD

« La sécurité, c'est l'affaire de tous ! »

MC ES



Document

13/09/2021

Protocole de sécurité

SE DC-13-D

<input checked="" type="checkbox"/> ANNEXE 5 RISQUES IDENTIFIES SUR LE SITE E.L.E./S.T.E.	
Mesures de prévention	
Risques identifiés	
CIRCULATION - COACTIVITE	
Routier :	<input checked="" type="checkbox"/> Respect du plan de circulation et de la signalisation
<input checked="" type="checkbox"/> Collision entre deux véhicules	<input checked="" type="checkbox"/> Respect des consignes de sécurité
<input checked="" type="checkbox"/> Collision entre un véhicule et un piéton	<input checked="" type="checkbox"/> Port des EPI : gilet retro-fluorescent, chaussures de sécurité, ...
Piéton :	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à disposition de sel l'hiver
<input checked="" type="checkbox"/> Chute de plain-pied : glissade, trébuchement	<input checked="" type="checkbox"/> Etre vigilant lors des déplacements
MANUTENTION MANUELLE	
<input checked="" type="checkbox"/> Troubles musculo-squelettiques	<input checked="" type="checkbox"/> Adopter les bons gestes et postures
<input checked="" type="checkbox"/> Contusion, coupure, écrasement	<input checked="" type="checkbox"/> Utiliser les moyens de manutention mis à disposition
	<input checked="" type="checkbox"/> Port des EPI : gants, chaussures de sécurité, ...
MANUTENTION MECANIQUE (utilisation de chariot, transpalette)	
<input type="checkbox"/> Basculement de la charge et/ou chariot	<input type="checkbox"/> Gestion des habilitations : CACES, ...
<input type="checkbox"/> Ecrasement d'un piéton	<input type="checkbox"/> Vérification périodique des engins
	<input type="checkbox"/> Port des EPI : gilet retro-fluorescent, chaussures de sécurité, ...
	<input type="checkbox"/> Respect des consignes de sécurité
CHIMIQUE - BACTERIOLOGIQUE	
<input type="checkbox"/> Projection	<input type="checkbox"/> Lave oeil, douche, matériel de premier secours à disposition
<input type="checkbox"/> Contact cutané	<input type="checkbox"/> Gestion des FDS
	<input type="checkbox"/> Port des EPI : gants, lunettes, chaussures de sécurité, ...
	<input type="checkbox"/> Respect des consignes de sécurité
TRAVAIL EN HAUTEUR	
<input type="checkbox"/> Chute	<input type="checkbox"/> Port des EPI
	<input type="checkbox"/> Utilisation des dispositifs de sécurité
INCENDIE - EXPLOSION	
<input type="checkbox"/> Manipulation de produit dangereux	<input type="checkbox"/> Port des EPI : gants, lunettes, chaussures de sécurité, ...
	<input type="checkbox"/> Respect des consignes de sécurité

AC
FD
NG
ES

		<p>Document</p>	<p>13/09/2021</p>
<p>Protocole de sécurité</p>		<p>SE DC-13-D</p>	

<p>EPIDEMIE</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Risque biologique</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Se référer aux mesures décrites au Poste de Garde/à l'entrée du site</p>

AL ED

MG ED

« La sécurité, c'est l'affaire de tous ! »